

# LETTRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

À \_\_\_\_\_

Objet : Demande d'ouverture de Compte Épargne Temps (CET)

**Madame, Monsieur,**

Par la présente, je souhaite vous informer de ma volonté d'ouvrir un Compte Épargne Temps (CET) conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2009-1467 du 28 octobre 2009 relatif au CET dans la fonction publique hospitalière, ainsi que par les accords collectifs applicables à notre établissement.

## Informations sur le demandeur :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Grade / Fonction : \_\_\_\_\_

Service / Établissement : \_\_\_\_\_

## Motif de la demande :

Je souhaite ouvrir un Compte Épargne Temps afin de pouvoir capitaliser mes droits à congés et/ou repos dans le respect des conditions réglementaires applicables. Je m'engage à utiliser ce CET conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'aux règles internes de notre établissement.

## Modalités d'alimentation du CET :

Je sollicite la prise en compte des modalités suivantes pour l'alimentation de mon CET : - Report de jours de congés annuels non pris, - Compensation des heures supplémentaires ou supplémentaires de service, - Autres (préciser) : \_\_\_\_\_.

## Engagements du demandeur :

Je reconnais avoir été informé(e) des modalités d'utilisation, de report et de clôture du Compte Épargne Temps, ainsi que des conséquences en cas de non-respect des dispositions applicables.

## Réponse de l'employeur :

La présente demande sera étudiée conformément aux règles en vigueur. L'employeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'ouverture du CET, en motivant sa décision par écrit.

**Fait à :**

**Le :**

**Signature du demandeur**

**Signature de l'employeur**

---

---

Source originale de ce document :

<https://modele-demande.com/lettre-demande-ouverture-compte-epargne-temps-fonction-publique-hospitaliere/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modele-demande.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.